Annexe 47. Document informatif destiné aux parents concernant le DAccE[143]

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES | Enseignement

Pacte pour un Enseignement d'excellence
LE MONDE ÉVOLUE. L'ÉCOLE AUSSI.

LE DOSSIER D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉLÈVE (DACCE)

DOCUMENT D'INFORMATION À L'ATTENTION DES PARENTS

Le DAccE (Dossier d'Accompagnement de l'Élève) suit le parcours scolaire de chaque enfant tout au long de sa scolarité, même en cas de changement d'école. Actuellement, il concerne les élèves de la 1re maternelle à la 1re secondaire.

Il s'agit d'un outil numérique, individuel et synthétique créé par la fédération Wallonie Bruxelles qui permet de partager des informations relatives au parcours scolaire de votre enfant entre l'école, le Centre PMS et vous.

Cette plateforme soutient la réussite scolaire de votre enfant en favorisant un suivi régulier des apprentissages en y recensant les difficultés d'apprentissages persistantes de votre enfant (s'il y en a) ainsi que les actions de soutiens qui sont mises en place pour l'aider à surmonter ses difficultés.

Quelles informations contient le DAccE ?

Le DAccE de chaque élève contient des informations administratives (noms, âge, coordonnées des parents, …) et liées au parcours scolaire de votre enfant.

L'école peut ajouter d'autres informations dans le DAccE. À trois périodes dans l'année, les enseignants peuvent ajouter les éventuelles difficultés d'apprentissage « persistantes » et les actions mises en place pour pallier ces difficultés. Ces informations sont reprises dans les « bilans de synthèse ». Il vous permet aussi d'y renseigner les actions de soutien que vous mettez en place en dehors de l'école pour réduire ces difficultés.

Les procédures de maintien en troisième maternelle et dans une année du tronc commun (1ère maternelle à la 1re secondaire) ont lieu via le DAccE. À partir de juin 2026, la procédure d'octroi du CEB est également numérisée dans le DAccE.

Comment je peux accéder au DAccE de mon enfant ?

Rendez-vous sur Mon Espace, le guichet digital de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Connectez-vous avec l'une des méthodes proposées. Lorsque vous êtes connecté(e), vous trouverez dans les démarches disponibles : « *consulter le dossier d'accompagnement de l'élève* ». Dans la colonne « Actions », choisissez « *consulter* ». Une fois sur la démarche, cliquez sur le bouton « *Vers la démarche* ».

[143] Pour cette annexe, il est recommandé de privilégier la versions PDF du dossier des annexes pour toute diffusion aux élèves et à leurs parents.

Vous arriverez sur le site DAccE et pourrez choisir le dossier spécifique à votre enfant si vous en avez plusieurs.

Quelles sont mes actions ?

Vous pouvez consulter différents types de messages informatifs sur l'écran d'accueil, mais également des informations administratives et relatives au parcours scolaire de votre enfant ainsi que les éventuels bilans de synthèse. Vous pouvez également demander à l'école d'ajouter des informations sur ce que vous faites en dehors de l'école pour soutenir la scolarité de votre enfant. Enfin, si votre enfant est concerné, vous pourrez réaliser, dans l'application, des actions spécifiques dans le cadre des procédures de maintien exceptionnel ou de la procédure d'octroi du CEB.

En tant que parents, vous êtes avertis par mail lorsqu'un élément est mis à jour dans le DAccE de votre enfant.

Qui a accès au dossier de mon enfant et pourquoi ?

L'accès aux données est sécurisé. Il est réservé aux acteurs de l'école et du centre PMS directement concernés par le suivi pédagogique de votre enfant et à vous, parents. Le DAccE respecte le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD). Une partie de l'historique peut être effacée en cas de changement d'école ou lorsque ses difficultés ont été dépassées en cours de scolarité. À la fin de la scolarité obligatoire, le DAccE est définitivement archivé et plus personne n'y a accès.

Plus d'informations ?

Vous pouvez aussi consulter le site internet *www.enseignement.be/dacce* qui contient des informations plus précises et des ressources utiles. Si vous avez des questions sur le DAccE, vous pouvez contacter le support DAccE : par téléphone au *02/690.86.00* (du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 16h sauf pendant les congés scolaires) ou par mail : *dacce.support@cfwb.be*.

Nous souhaitons à votre enfant et à vous-mêmes une belle année scolaire.

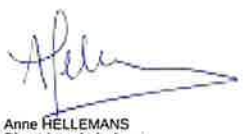

Anne HELLEMANS
Directrice générale a.i.
Signature simple
04/05/2026 15:39:01